

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Correspondance romaine. — V Nouveaux prêtres. — VI Aux prières. — VII Ordinations. — VIII Le désarroi du protestantisme : Un témoignage irrécusable.

ANNONCES À FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 24 juin

Solennité (avec jeûne) des Ss. Ap. Pierre et Paul, et, dans le diocèse de *Saint-Hyacinthe*, collecte pour le denier de S.-Pierre.

NOTE. — Les fidèles ne sont pas obligés d'assister à la messe le jour de la fête des Ss. Ap. Pierre et Paul, mais on doit les exhorter à le faire.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 24 juin

Fête de S. JEAN-BAPTISTE, double de 1^e cl. avec Oct. ; mém. du III^e dim. ; préf. de la Trinité ; dernier Ev. du dim. — Aux II^es vêpres, mém. de S. Guillaume et du dim.

NOTE. — On n'est plus obligé d'assister à la messe le jour de la fête des Ss. Ap. Pierre et Paul, mais on doit s'efforcer de le faire.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 1^{er} juillet

La solennité des titulaires (*autres que le Saint-Esprit, la Sainte-Trinité, le Saint-Sacrement, S.-Jean-Baptiste et Ss.-Pierre et Paul*) qui, cette année, tombent entre le 3 juin et le 15 juillet, n'auront leur solennité que le 15 juillet (*avec renvoi de celle du Sacré-Cœur de Jésus au 22*) ; ceux qui tombent le jour de la Pentecôte, de la Sainte-Trinité ou le 24 juin ou le 8 juillet n'ont pas de solennité ; leur office seul est remis.

Dans les paroisses suivantes, la solennité se fait comme ailleurs par la messe et les vêpres communes à S. Pierre et à S. Paul, selon l'indication générale de l'Ordo.

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité du titulaire de Saint-Pierre (Montréal) et de Saint-Paul (Montréal et Ile-aux-Noix).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité du titulaire de Saint-Pierre (Wakelield) et de Saint-Paul (Plantagenet et Aylmer).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité du titulaire de Saint-Pierre (Sorel) et de Saint-Paul (Abbotsford).

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Solennité du titulaire de Saint-Pierre (Shawinigan) et de Saint-Paul (Grand'Mère).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité du titulaire de Saint-Pierre (La Patrie) et de Saint-Paul (Scottstown).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité du titulaire de Saint-Pierre (L'Avenir) et de Saint-Paul (Chester).

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Solennité du titulaire de Saint-Pierre (Coulange).

On ne peut faire aucune autre solennité en ce jour.

J. S.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 31 mai 1906.

N ce moment les évêques français tiennent à Paris leur grande réunion pour savoir s'ils doivent se soumettre à la loi de séparation, accepter ou repousser les associations cultuelles qui sont le gond de la loi. Respectons le secret de leurs délibérations, mais faisons noter en passant que les différents pointages auxquels se sont livrés les journaux peuvent être erronés. Ces journaux déclaraient que 41 évêques étaient pour l'acceptation de la loi, et 29 pour son refus. Cette statistique ne tiendrait pas compte de quelques indécis; mais il faut remarquer que ces pointages ont été faits avant la réunion, en se basant sur des inductions qui pouvaient être vraies quand on les a faites et ont pu changer depuis. Il n'est un secret pour personne à Rome que le courant ici est à la résistance, à l'ignorance complète de la loi. Certes le Souverain-Pontife ne sort point de sa réserve; mais cependant dans les audiences qu'il accorde, on sent plus qu'il ne le

dit que la résistance est pour lui l'unique planche de salut. Le désir du pape serait que les évêques de France lui disent ce qu'il a, lui, intention de dire ; il voudrait n'avoir qu'à sanctionner l'attitude que dans son for intérieur il a déjà prise ; il désirerait que le Saint-Esprit suggérât à Paris ce qu'il a suggéré à Rome ; que cette date de l'histoire de l'Eglise de France fut glorieuse pour les fidèles, glorieuse aussi pour l'épiscopat, etc... Il est facile de voir dans ces phrases, fragments d'audiences accordées à diverses personnes, l'intention pontificale. Elle est d'ailleurs conforme à son encyclique, et vraiment, comme il le disait encore, après ce document il n'y aurait pas besoin de discuter.

— Or les évêques venus à Rome pour la béatification des Carmélites de Compiègne ont pu facilement se convaincre que telle était l'attitude pontificale, et naturellement en auront reporté l'impression à Paris. De plus, à l'ouverture de la réunion, le cardinal Richard a lu une lettre confidentielle du Souverain-Pontife, lettre dont on ne connaît point les termes, mais qui certainement aura une grande influence sur les décisions de l'assemblée.

— Celle-ci terminée, on apportera à Rome les procès verbaux et résumés des discussions. Comme le système parlementaire n'est pas en vigueur dans la sainte Eglise, chaque évêque se trouvera inscrit avec la décision qu'il aura prise, le vote qu'il aura donné. De cette façon le Souverain-Pontife pourra se faire une idée plus juste du partage des voix, et, comme le dit le droit canonique, s'il n'a point pour lui *pars major*, il aura certainement de son côté *pars sanior*.

— Maintenant beaucoup se posent une seconde question. Ce n'est pas : « Que dira le pape ? » mais quand parlera le pape ? » Naturellement on est impatient et on voudrait que dans la

huitaine, comme les sentences des tribunaux, le pape dit son fait au gouvernement français en repoussant dédaigneusement les associations culturelles avec tous les avantages matériels (pas moraux) qu'elles donnaient encore et qui se chiffrent par une soixantaine de millions. C'est précisément ces avantages matériels sur lesquels le gouvernement avait compté pour faire adopter les associations culturelles ; et comme la pilule était amère, il l'avait largement dorée.

— Or le pape, et c'est ce que tout le monde a pu remarquer, ne parle jamais qu'au moment précis où il doit le faire. Il n'aime point à dévoiler par avance ce qu'il a dans l'âme. Et quand il donne un ordre, rend une décision, observe le mot de l'Écriture qu'une parole dite à son temps est un fruit d'or présenté sur un plat d'argent. On a six mois encore pour former des associations culturelles ; il suffit donc que le pape parle dans les délais nécessaires pour que ces associations puissent se former, s'il les permet, ou que les catholiques puissent faire des associations paroissiales pour les remplacer. Et cette tactique est ce qui gêne le plus le gouvernement ; il ne sait pas, en face de ce silence, quel parti prendre et n'ose pas s'aiguiller ouvertement sur la voie de la persécution, de crainte de perdre la dernière espérance qu'il a de voir le pape autoriser la constitution des associations culturelles. Le sort des églises de France est bien déjà fixé dans l'esprit du gouvernement français ; tôt ou tard, il les fermera, car il hait le Christ et tout ce qui contribue à le faire connaître et aimer. Mais dans les plans de sa politique humaine, il voudrait que cette mesure se fit petit à petit pour ne pas avoir de résistance ouverte ; et une exécution sommaire, à laquelle il serait obligé, gênerait considérablement ses plans. Le pape, qui est parfaitement au courant de la situation, ne se pressera probablement pas ; ce en quoi, il a grandement raison.

— On sait que la *Scala sancta* est adossée à un sanctuaire tellement vénérable qu'il est appelé le *Sancta Sanctorum*. C'est l'ancien oratoire de Saint-Laurent qui faisait partie du palais pontifical du Latran, et en est maintenant séparé depuis que Sixte V l'isola par la construction du nouveau palais dû à l'architecte Fontana. Cet oratoire était le plus vénérable du palais pontifical, et quand le pape y célébrait il récitait après la messe l'oraison du titulaire. C'est en vertu de cet usage que tous les prêtres récitent encore aux prières de l'action de grâces l'oraison de saint Laurent.

— Or ce qui rendait ce sanctuaire célèbre était la grande quantité de reliques qui avaient été déposées dans ses souterrains, reliques dont on avait de vagues notions, mais qui depuis huit cents ans n'avaient point été reconnues. Un Jésuite, le Père Jubaru, désireux de savoir si la tête de sainte Agnès était, comme l'enseigne la tradition, conservée au *Sancta Sanctorum*, obtint avec beaucoup de peine de faire une reconnaissance sommaire de ce trésor. Et il trouva effectivement dans une *theca* un crâne de jeune fille, sur lequel une inscription indiquait que c'était bien le crâne de la célèbre vierge martyre. Il a raconté d'une façon très humoristique dans les *Etudes* les difficultés matérielles et morales qu'il a eues à vaincre pour arriver à son but. Mais le trésor fut immédiatement refermé, et l'aurait été probablement pour longtemps, si un autre Jésuite, le Rév. Père Grisar, n'avait obtenu de Pie X de faire une recension complète de ce trésor. Peu après, un Français, M. Lauer, ancien membre de l'Ecole française de Rome, se faisait donner à grande peine une permission analogue. Pour ne pas marcher sur les brisées du Père Grisar qui s'occupait surtout des reliques, il ne devait travailler que sur les reliquaires. Les portes de fer s'ouvrirent de nouveau. Les serrures furent brisées, car, à moitié rouillées,

elles ne permettaient pas aux clés massives de fonctionner. Le Père Grisar put voir les reliques, et M. Lauer photographier les reliquaires. Le numéro de la *Civiltà* d'après demain va donner le résultat des premières recherches du docte Jésuite et M. Lauer publiera la photographie des reliquaires. Pour ne pas déflorer un sujet si important, j'attends la publication du docte Jésuite et je me bornerai à signaler une conséquence inattendue de cette exploration pieuse et artistique. L'importance de ce trésor de reliques était telle que le Souverain Pontife a jugé que, le *Sancta Sanctorum* ne faisant plus partie du palais du Latran et n'étant par conséquent plus protégé par la loi des Garanties, il convenait de prendre des précautions spéciales pour mettre ces reliques à l'abri d'une spoliation possible. Tout le trésor a été porté au Vatican et y sera conservé jusqu'à nouvel ordre.

— Cette mesure est d'autant plus opportune que les journaux libéraux, ayant eu vent de l'importance de ce trésor, demandent maintenant à ce qu'il soit mis à la disposition du public, et que le gouvernement prenne des précautions pour en empêcher la dispersion. Le Saint-Père a déjà pourvu à la seconde partie de la demande ; les travaux du Père Grisar et de M. Lauer répondent à la première ; d'où il suit que les journaux libéraux sont en retard.

DON ALESSANDRO.

NOUVEAUX PRETRES

TOUT à l'heure, autour d'une étagère, chez un libraire, je coudoyais un père et sa fille qui examinaient des « missels ». Le fils et le frère prend part à l'ordination de la Trinité. Il sera prêtre. Et ces gens, catholiques convaincus et pratiquants, se font une joie de le dire à qui veut les entendre.

Ils ont raison : par état et par devoir, le prêtre catholique

est grand. Heureuse et honorée doit être la famille qui voit l'un des siens monter au saint autel.

Toute cette grandeur du prêtre se peut résumer dans la division célèbre d'un sermon connu : Le prêtre est le mandataire de Dieu auprès des hommes et il est le mandataire des hommes auprès de Dieu.

* * *

Mandataire de Dieu auprès des hommes, le prêtre doit prêcher et il doit absoudre ; car les hommes ont besoin d'être enseignés et ils ont besoin d'être pardonnés.

Ils ont besoin d'être enseignés, les hommes, parce que, par quelque côté, ils sont toujours ignorants. Ils sont ignorants même de ces lois de la nature et de la matière qui les entourent et les enserrent de toutes parts. S'ils savent quelque chose, cette science est si imparfaite. Mais combien à plus forte raison ils sont ignorants des lois qui régissent les relations du Créateur avec ses créatures ! Sans doute, ils sentent bien leur dépendance d'un Etre suprême, d'un souverain, d'un Dieu... Mais, ce Dieu, comment le connaître, comment l'aimer, comment le servir ?

Il leur faut un enseignement qui les guide, un maître qui les dirige, un prêtre qui, nouveau Moïse, leur apporte la loi du haut de la montagne, et, au nom de Dieu, la leur explique.

« Les lèvres du prêtre, disent les Saintes Lettres, sont les gardiennes de la science. » Le prêtre vient donc, il parle, il explique, il catéchise, il prêche. Et, de par l'enseignement de son prêtre, le plus modeste enfant en sait plus long que l'obstiné matérialiste. Et, de par l'enseignement de son curé, l'homme, sachant d'où il vient, où il va, et ce qu'il fait dans la vie, s'efforce à mieux vivre sous l'œil de Dieu.

Le prêtre prêche, et aussi, il absout ! Quel consolant pouvoir et quel admirable sacrement que celui du confessionnal ! Et comme ils méconnaissent, — ceux qui ridiculisent le saint

tribunal — avec un grand don de Dieu, un besoin pressant de la nature et du cœur humain ! Quand, dans une heure de faiblesse, on s'est trompé et l'on est tombé, quand on a senti le rouge de la honte monter à sa figure, quand on porte sur ses épaules le poids d'une culpabilité, qui rend indigne à ses propres yeux celui qui la porte, quand, enfin, pécheur honteux et coupable, comme la femme de l'Évangile on se sent accablé... Ah ! voir quelqu'un se pencher vers nous, nous donner la main, nous relever et nous dire, au nom de Dieu : « Va, mon fils, tes péchés te sont pardonnés ! » Quelle institution que celle-là ! Et où donc se peut-il trouver sur terre une consolation qui vaille cette consolation, un remède moral qui vaille ce remède !

Or, c'est le prêtre qui absout ! Quel qu'il soit, jeune ou vieux, c'est à lui que le Christ dit : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ».

C'est le prêtre qui absout, et il absout tous ceux qui viennent à lui repentants, le vieillard à cheveux blancs comme le jeune homme ou l'enfant.

Aux yeux de la foi, il n'y a rien de plus touchant qu'un vieillard aux pieds d'un jeune prêtre ! C'est la manifestation sensible, la plus éloquente qui soit, du pouvoir surhumain qui est dans le prêtre.

* * *

Chargé de parler aux hommes au nom de Dieu, le prêtre a aussi mission de parler à Dieu au nom des hommes ; c'est ce qu'il fait en priant d'abord, puis en offrant le sacrifice.

L'Église lui met en main le saint Bréviaire, et, elle lui impose, sous peine grave, de le réciter tous les jours, et jusqu'à sept fois par jour.

Pour avoir plus de temps pour prier et pour vaquer aux travaux du ministère, le prêtre vit seul — comme Jésus au tabernacle. De par la défense formelle de l'Église, il ignorera

les joies légitimes par ailleurs du foyer domestique, il n'aura pas de femme, il n'aura pas d'enfants, il n'aura pas de famille, ou plutôt, sa famille à lui ce sera la grande famille du peuple qu'il a charge de diriger, du peuple et des âmes pour qui il prie !

Surtout — c'est la prière des prières — le prêtre parle à Dieu au nom de tous en offrant le sacrifice de l'autel.

On ne réfléchit pas assez parfois, même dans les milieux chrétiens, sur les relations très intimes et nécessaires qui unissent le prêtre et l'Eucharistie, l'Eucharistie et le prêtre. L'un sans l'autre ils ne se comprendraient plus. C'est pourquoi sans doute, ils ont jailli, au même moment, à la table de la Cène, quand Jésus a dit : « Ceci est mon corps », puis : « Faites ceci en mémoire de moi ! »

Le prêtre tenant en main l'hostie sainte est si puissant que sa prière commande à Dieu et peut apaiser le ciel !

Quelle mission, aux yeux de la foi, que celle du prêtre !

* * *

Jeunes gens qui venez prendre rang dans la milice des lieutenants du Christ, vous n'êtes pas sans trembler un peu, ce premier matin où vous élevez le calice d'or aux yeux de la foule ? Les mystères que vous faites vous confondent ! Vous vous sentez bien faibles, et vous avez raison !

Pourtant, haut les cœurs, mes frères, dites la prière du centenaire et ne craignez rien : Le Seigneur est avec vous. *Domini vobiscum.*

Montez joyeux à l'autel du Dieu qui est la joie de votre jeunesse : *Ad altare Dei, ad Deum qui lætificat juventutem.*

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

AUX PRIERES

Mme Elzéar Horneault, décédée à Sainte-Hélène de Kamouraska.

ORDINATIONS

VENDREDI, 8 juin, dans la chapelle du Séminaire de Philosophie, Sa Grandeur Mgr Zotique Racicot, évêque de Pogle et auxiliaire de Mgr l'archevêque de Montréal, a fait les ordinations suivantes :

Tonsurés

Pour le diocèse de Montréal : MM. L.-J. Bastien, E.-J. Binette, A.-J. Chapleau, A.-J. Choquette, E.-J. Charbonneau, J.-E. Ferland, A.-P. Lafrance, A.-J. Léveillé, A.-J. Prudhomme, H. Vermette, L.-A. Verschelden ;

Pour le diocèse d'Antigonish : M. J. McLennan ;

Pour le diocèse de Burlington : MM. P.-E. Boivin, T.-J. Henry ;

Pour le diocèse de Charlottetown : M. P.-A. McDonald ;

Pour le diocèse de Grand Rapids : M. J.-V. Barrette ;

Pour le diocèse de Green Bay : M. S.-A. Warzynski ;

Pour le diocèse de Joliette : MM. A.-J. Gariépy, P.-J. Monahan, A. J. Mousseau, M.-J. Payette, J.-J. Piquette ;

Pour le diocèse de Manchester : M. J.-T. Crowley ;

Pour le diocèse d'Oregon City : M. J.-J. Raymond ;

Pour le diocèse d'Ottawa : MM. J.-G.-B. Hébert, E.-J. Levac, J. St-André, H. Laniel ;

Pour le diocèse de Peterborough : M. J.-J. Hurley ;

Pour le diocèse de Providence : M. T.-E. Duffy ;

Pour le diocèse de Saint-Boniface : M. A.-J. Dufresne ;

Pour le diocèse de Saint-Hyacinthe : MM. L.-J. Bernard, U.-J. Decelles, O.-J. Huot, R.-C. Tanguay ;

Pour le diocèse de Springfield : M. A.-J.-B. Cayer ;

Pour le diocèse de Valleyfield : M. H. J. Quesnel.

Séminaire de Philosophie

Pour le diocèse de Montréal : MM. A. Deschênes, H. Alarie, A. Chaussé, A. Gauthier, A. Laberge, F. Leblanc, O. Maurault, S. Pepin, A. Perrin ;

Pour le diocèse de Saint-Albert : M. A. Chevigny ;

- Pour le diocèse de Grand Rapids : M. J. Drew ;*
Pour le diocèse de Providence : M. A. Dubeau ;
Pour le diocèse de Springfield : MM. H. Gélineau, A. Krzywda ;
Pour le diocèse d'Hartford : M. J. McDonald ;
Pour le diocèse de Kingston : M. M. A.-D. Rhéaume ;
Pour le diocèse d'Ogdensburgh : M. G. Rock ;
Pour le diocèse de Manchester : M. F. Happney ;
Pour le diocèse d'Alexandria : M. E. McDonald ;
Pour le diocèse de Toronto : M. F. Morrissey.

Samedi, 9 juin, dans la cathédrale, Mgr l'évêque de Pogle a fait les ordinations suivantes :

Minorés

- Pour le diocèse de Montréal : MM. A.-J. Bariteau, R. Forest, A.-F. Harbour, A. J. Rochon, G. Sanche ;*
Pour le diocèse d'Albany : M. C.-E. Perrin ;
Pour le diocèse d'Antigonish : MM. M. Gillis, R. McIntyre ;
Pour le diocèse de Burlington : M. E.-J. Fontaine ;
Pour le diocèse de Concordia : M. R.-J. Mattingly ;
Pour le diocèse de Grand Rapids : MM. F.-X. Downies, J.-M. McDonald ;
Pour le diocèse d'Hamilton : M. J.-J. Arnold ;
Pour le diocèse de Joliette : MM. L.-J. Beaudry, J.-C. Gervais, L.-J. Olivier ;
Pour le diocèse de Kingston : MM. S.-A. Corrigan, J.-A. Powell ;
Pour le diocèse de Lacrosse : M. W.-A. Beaudette ;
Pour le diocèse de London : M. T.-J. Ford ;
Pour le diocèse de Manchester : MM. J.-S. Buckley, J.-W. Slaney ;
Pour le diocèse d'Ogdensburgh : MM. C.-D. Keveny, G.-J. Garand ;
Pour le diocèse d'Oregon City : M. T. Kiernan ;
Pour le diocèse d'Ottawa : M. V.-J. Bouchard ;

Pour le diocèse de Pembroke : MM. W.-H. Dooner, J. Harrington, H.-E. Letang, O.-J. McDonald ;

Pour le diocèse de Providence : MM. P.-S. Canning, J.-P. Kelly ;

Pour le diocèse de Saint-Boniface : MM. E.-J. Labbé, J.-J. Schelbert ;

Pour le diocèse de Saint-Hyacinthe : MM. C.-E. Burque, J. L. Charbonneau, P.-H. Desrauleau, H.-J. Gaudet, A.-J. Lamontagne, F.-A. Laroche, R.-J. Martin ;

Pour le diocèse de Sherbrooke : M. E.-O. Blanchard ;

Pour le diocèse de Springfield : MM. M.-J. Carey, W.-J. Choquette ;

Pour le diocèse de Toronto : MM. M.-J. Kernahan, T.-J. Raymond ;

Pour le diocèse de Valleyfield : M. E. Léger.

Sous-diacres

Pour le diocèse de Montréal : MM. A.-J. Boileau, G.-T. Lessard ;

Pour le diocèse d'Alexandria : M. C.-A. McRae ;

Pour le diocèse de Fall River : M. J.-P. Doyle ;

Pour le diocèse de Grand Rapids : M. D. Behan ;

Pour le diocèse de Hartford : MM. P.-F. Connors, P.-F. Cooney, H.-C. Paquette ;

Pour le diocèse de Joliette : MM. A.-J. Forest, I.-J. Gervais, N.-J. Pagé ;

Pour le diocèse de Kingston : M. R.-A. Carey ;

Pour le diocèse de Manchester : MM. M.-R. Griffin, J.-P. Moran ;

Pour le diocèse de Marquette : M. J.-M.-O. Laforest ;

Pour le diocèse d'Ottawa : M. P. Bélanger ;

Pour le diocèse de Peterborough : M. M. O'Leary ;

Pour le diocèse de Saint-Hyacinthe : MM. V.-J. Davignon, V.-E. Lagassé ;

Pour le diocèse de Springfield : MM. A.-A. Cyran, W.-E. Hogan ;

Pour le diocèse de Toronto : MM. A.-J. McCaffrey, C.-E. Morrow ;

Pour le diocèse d'Ogdensburgh : M. R. Dufort ;

Pour la Congrégation du Cœur Immaculé de Marie : FF. F. Landrin et P. Renard.

Diacres

Pour le diocèse de Montréal : MM. S.-J. Cloutier, C.-J. Coursol, E. Gagnon, A.-J. Lapierre, M.-T. O'Brien, M.-P. Reid, E.-P. Thérien ;

Pour le diocèse d'Antigonish : M. J. Nicholson ;

Pour le diocèse de Charlottetown : M. J.-M. Smith ;

Pour le diocèse de Denver : M. C.-M. Walsh ;

Pour le diocèse de Hartford : M. A.-R. Dessureault ;

Pour le diocèse de Joliette : MM. H. J. Désy, A.-J. Ducharme, A.-L. Piette, J.-V. Robitaille ;

Pour le diocèse de Kingston : M. J.-H. McDonald ;

Pour le diocèse de Providence : M. L.-M. Doherty ;

Pour le diocèse de Saint-Boniface : M. J.-P. Vorst ;

Pour le diocèse de Springfield : M. R.-F. Riley ;

Pour le diocèse de Superior : M. E.-J. Caron ;

Pour le diocèse de Baker : M. P. O'Rourke.

Dimanche, 10 juin, dans la cathédrale, Mgr l'évêque de Pogle a donné les ordres mineurs à M. J.-G. Donnelly, du diocèse de Havre-de-Grâce, et le diaconat à M. R. Dufort, du diocèse d'Ogdensburgh.

LE DESARROI DU PROTESTANTISME

UN TMOIGNAGE IRRECUSABLE

C'est d'un organe protestant, la *Correspondance de l'Allemagne du Nord*, que sont traduites les lignes suivantes, où il est si bien rendu hommage à l'Eglise catholique.

NOUS sommes protestants par la naissance et par l'éducation. Mais comment pourrions-nous rester plus longtemps dans une Eglise où il n'y a que désunion, faiblesse et ruine ? Or, telle est l'Eglise protestante.

I. Anarchie dans l'interprétation de la Bible. — « Nous avons la prétention de fonder notre foi sur la Bible et de rejeter ce qui la combat. C'est très bien : mais tout le monde en convient, la Bible est un livre plein d'obscurités et de difficultés. On dit, il est vrai, que celles-ci proviennent de ce que Dieu, infiniment parfait, demeure toujours, lorsqu'il se révèle à nous, hommes imparfaits, incompréhensible par quelque endroit ; et c'est pour cela que nous acceptons la Sainte Ecriture, malgré certains passages qui nous sont impénétrables.

« Il doit cependant y avoir, pour la plus grande partie des textes, une interprétation à notre portée, et une manière de discerner la véritable. C'est cette interprétation sûre, invariable, telle que la possède l'Eglise catholique, qui manque à l'Eglise protestante.

« Non seulement nos théologiens disputent à tort et à travers sur la canonicité de tel ou tel livre, effaçant d'un trait de plume soit un chapitre, soit un verset, mais ils tombent encore dans les plus graves dissentiments, lorsqu'il s'agit des passages dont ils reconnaissent l'authenticité.

« Quand l'un a démontré « clair comme le jour » qu'un tel endroit doit être pris dans un tel sens, il en vient un autre qui montre, « clair comme le jour » aussi que tous les interprètes se sont trompés avant lui, et qu'il faut l'entendre dans un autre sens. Or, tandis que les théologiens ignorent eux-mêmes l'art de pénétrer les sens de la Bible, combien ne sommes-nous pas à plaindre, nous, pauvres laïques !

« On nous renvoie à la Bible, et nulle part nous ne trouvons le moyen de la comprendre, de manière à arriver à l'unité de foi. Mais quoi ! qu'est-ce donc qu'une Eglise qui en appelle partout et toujours à un livre, sans pouvoir en fournir une interprétation solide, qui ne peut jamais dire avec une pleine assurance : « Voilà l'interprétation vraie ! »

* * *

II. Anarchie dans l'enseignement doctrinal. — « Nous avons des prédicateurs luthériens, orthodoxes, piétistes, nationalistes ; et dans la même chaire, le Christ est tantôt le « Fils éternel du

Père
Ava
grâc
après
arriv
men
dire
« A
men
puls
prot
Elle
fidè

I
ne
rieu
son
dig
for
pra
«
égl
qu
im
sio

J
ble
d'u
nie
co
qu
Le
si

Père éternel », tantôt seulement « le plus sage des hommes ». Avant-midi, les fidèles apprennent que l'homme ne rentre en grâce avec Dieu que par la rédemption du Christ sur la croix ; après-midi, que les seuls mérites personnels suffisent pour arriver au ciel. Un prédicateur dira que la foi et les sacrements suffisent, le reste étant accessoire. Voilà où en est la direction de l'enseignement religieux.

« A quelle doctrine s'arrêter, car il s'agit de points fondamentaux ? Evidemment, ces doctrines ne sont pas toutes vraies puisqu'elles sont contradictoires. Quelle est la bonne ? L'Eglise protestante ne nous donne, a cet égard, ni principe, ni décision. Elle laisse, au contraire, ses ministres libres de décider, et les fidèles libres d'errer dans le dédale des contradictions.

* * *

III. Anarchie dans les cérémonies du culte. — « Cette bigarrure ne se manifeste pas moins dans ce qui a rapport au culte extérieur. Nulle part, l'uniformité n'existe. Les livres liturgiques sont abandonnés au caprice individuel, comme le costume des dignitaires de l'Eglise. Pour l'ordre du service divin, pour la forme du baptême, de la cène, du mariage, de l'enterrement, la pratique varie d'une localité à l'autre.

« Souvent à une faible distance, on reconnaît à peine si deux églises ont la même profession. Qu'est-ce donc qu'une église qui ne peut parvenir à établir l'unité dans les choses de cette importance ? Tout cela n'est-il pas propre à engendrer la division, l'indifférence et le dégoût ?

* * *

IV. Anarchie dans la discipline ecclésiastique. — « La déplorable source de ces variations, c'est l'absence, dans notre Eglise, d'une organisation fondée sur le principe d'autorité. Les ministres vivent libres de faire ou de laisser faire ce qui leur convient ; les Consistoires ne s'en inquiètent nullement, tant que les pasteurs ne sont pas l'objet de quelque plainte grave. Les visites sont tombées en désuétude ; personne ne s'inquiète si le service divin se fait avec zèle, intelligence et exactitude.

« Les pasteurs font des rapports, mais ils les font eux-mêmes pour eux et les ouailles. Le gouvernement de l'Eglise est entre les mains d'hommes qui n'y connaissent rien ou se trouvent tellement absorbés qu'ils rendent grâce au ciel tant que les choses sont dans un état supportable. S'il arrive des hommes animés de zèle, ils se trouvent liés par les circonstances et n'ont ni le pouvoir, ni le moyen de régler ou de punir.

« Les écoles sont sous la direction d'instituteurs sans foi et sans connaissances ; les pasteurs sont sans mœurs, paresseux et indifférents. Plus de confiance dans les ministres ; plus de respect du dimanche ; plus de sainteté dans le mariage ; plus de religion dans les familles ; plus de discipline nulle part parce que personne n'est disposé à la subir et à se soumettre à l'Eglise.

« Voilà l'Eglise protestante, l'Eglise nationale. Elle est là comme un tronc dépouillé de sa couronne, de ses feuilles, creux et pourri, rongé des vers, craquant dans ses racines sous les premiers coups de la tempête.

« Et c'est là que nous resterons cramponnés, à ce tronc, jusqu'à sa ruine, pour le plaisir d'en être bientôt écrasés ! Nous ne pouvons pas le raviver et en lui notre cœur ne trouvera plus la paix, nos désirs ne seront pas apaisés.

* * *

V. Le remède, l'unique remède. — « Nous voulons sauver notre christianisme ; nous irons là où l'Eglise sait ce que dit l'Ecriture ; où l'Eglise prescrit ce que ses ministres doivent enseigner, ce que ses fidèles doivent apprendre ; où l'on veille sur l'uniformité du culte ; où tout est solennel, relevé, en harmonie avec le cœur et l'adoration ; où un puissant chef spirituel ne se courbe pas devant les puissants de la terre, mais seulement devant Dieu ; où les paroisses ont encore conservé de la foi, de la discipline, des mœurs religieuses ; où l'Eglise est réellement bâtie sur un roc contre lequel les portes de l'enfer ne prévaudront pas.

« C'est à contre-cœur que nous nous séparerons de la maison de nos pères, mais il faut nous séparer.

« En avant vers Rome ! »